



FOND DE PLAN
Composé sur la base de PCN 2012, de la BD-LTC 2007, de FORB 2007, de l'orthophoto 2007

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiment existant
- PCN (ex.2012): bâtiment existant / bâtiment supprimé
- BD-LTC (ex.2007), orthophoto (ex.2007) et des relevés de terrain (2012)
- Réseau / Réseau souterrain ou temporaire
- Domaine de la voirie (espace non cadastré)
- Courbe de niveau

PROJET D'AMENAGEMENT GENERAL

Délimitation du degré d'utilisation du sol

ZONES URBANISEES OU DESTINEES A ETRE URBANISEES

Zone d'habitation

- HAB-1 zone d'habitation 1
- HAB-2 zone d'habitation 2

Zones mixtes

- MX-U zone mixte urbaine
- MX-V zone mixte villageoise
- MX-R zone mixte rurale

Zone de bâtiments et équipements publics

- BEP zone de bâtiments et équipements publics
- BEP-st zone de bâtiments et équipements publics - stationnement

Zones d'activités

- ECO-t1 zone d'activités économiques communale type 1
- ECO-r1 zone d'activités économiques régionale type 1

Zone commerciale "In den Espen"

- COM zone commerciale

Zone spéciale

- SPEC zone spéciale - station service
- SPEC-CIPA zone spéciale - CIPA (Centre Intégré pour Personnes Âgées)

Zone de sports et de loisirs

- REC zone de sports et de loisirs

Zone de jardins familiaux

- JAR zone de jardins familiaux

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" :

Dénomination de la ou des zones		COS		CUS		CSS	
		max.	min.	max.	min.	max.	min.

ZONES DESTINEES A RESTER LIBRES

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière *
- HOR Zone horticole
- PARK Zone de parc public
- VERD Zone de verdure

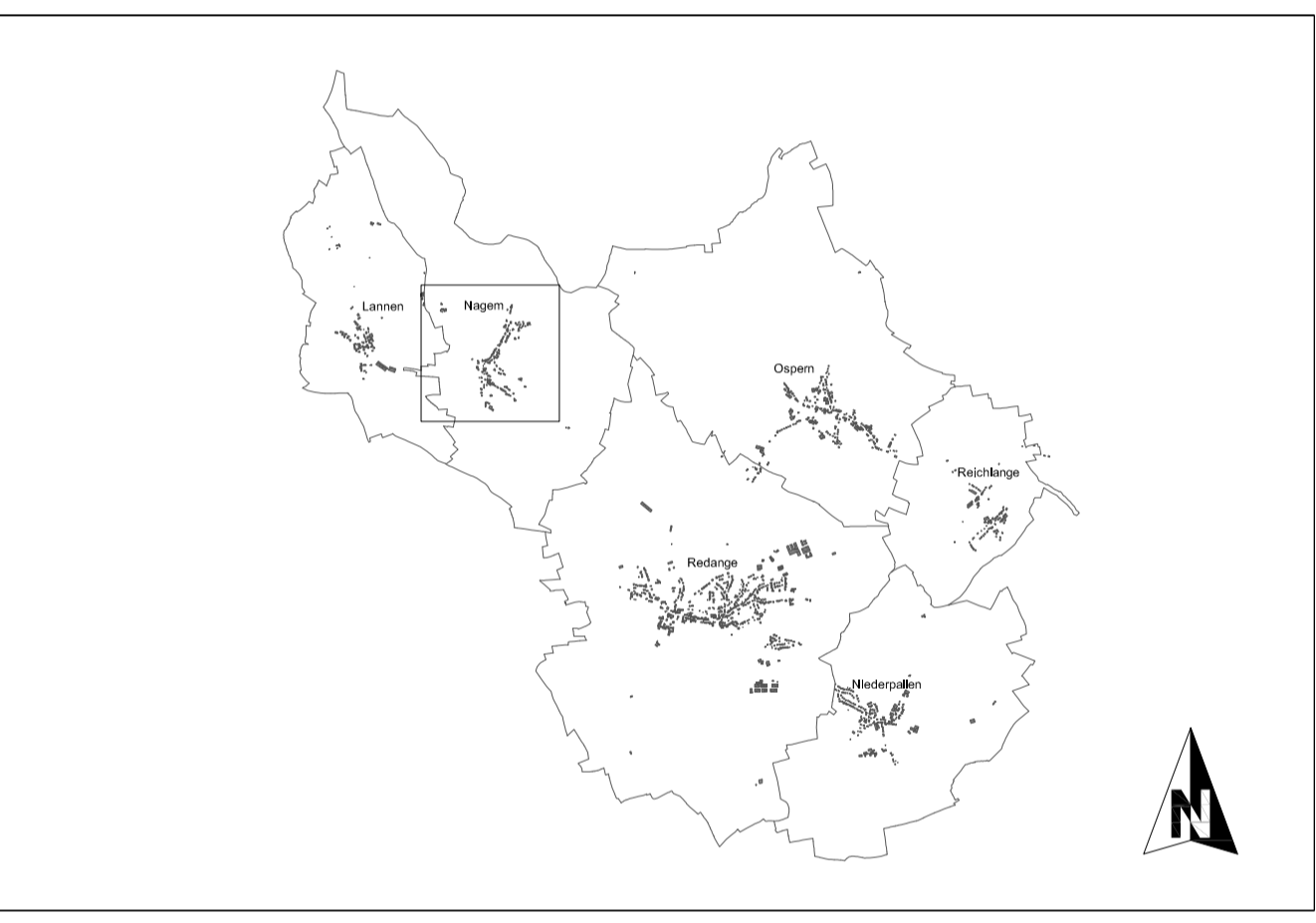
Remarque importante :
* Les zones forestières sont indiquées sur base de l'ORS 2007 actualisée sur base de l'orthophoto 2007 et d'un inventaire de terrain partiel en 2011, dans et sur le pourtour direct des agglomérations et des extensions à urbaniser. La délimitation des zones forestières à l'égard des zones d'agglomérations est indicative et doit faire, le cas échéant, l'objet d'un examen sur le terrain.

ZONES SUPERPOSEES

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone délimitant les plans d'aménagement particulier approuvés
- Zone d'aménagement différé
- Zone de servitude "urbanisation"
- servitude "urbanisation - paysage"
- servitude "urbanisation - paysage in den Espen"
- servitude "urbanisation - milieu naturel"
- servitude "urbanisation - milieu naturel in den Espen"
- servitude "urbanisation - infrastructures"
- servitude "urbanisation - droit de passage"
- servitude "urbanisation - stationnement"
- servitude "urbanisation - bruit"
- Couloirs et espaces réservés
- coulour pour projets routiers
- coulour pour projets de mobilité douce
- Secteurs protégés d'intérêt communal
- secteur protégé de type "environnement construit"
- bâtiments protégés
- Zone de risques naturels prévisibles
- zone inondable
- Source: MDD 06 décembre 2012

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS LEGALES, REGLEMENTAIRES OU ADMINISTRATIVES SPECIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- zone Natura 2000
- réserve naturelle
- Source: MEV 2007
- à la protection des sites et monuments nationaux
- Source: IOR/INRA/INRA/INRA



Ref. : 56C / 011 / 2013

Saisine du Conseil Communal	25. 07. 2013
Avis de la Commission d'Aménagement	20. 11. 2013
Avis du Ministère du Développement durable et des Infrastructures	17. 01. 2014
Vote du Conseil Communal	
Approbation du Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région	
Approbation du Ministre du Développement durable et des Infrastructures	

C OBS 2007 - ORIGINE MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT; DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 C BD-LTC - ORIGINE CADASTRE; DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2007)
 C PCN - ORIGINE CADASTRE; DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2012)

MATRE D'OUVRAGE:

COMMUNE DE REDANGE

PROJET:

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL

OBJET:

Projet d'aménagement général: Localité de Nagem

IND.	DATE	DESSINE	CONTROLE	VALIDE	MODIFICATIONS
E		INITIALE	VISA	INITIALE	VISA
D					
C	29.01.14	HXN	FXM	CXP	PLAN SUITE AUX RECLAMATIONS ET AUX AVIS
B	23.01.14	HXN	FXM	CXP	LOCALISATION REMARQUES CA
A	10.10.13	HXN	FXM	CXP	LOCALISATION RECLAMATIONS

ECHELLE : FICHER : No PLAN : INDICE :

08.07.13 HXN FXM CXP 1/2500 09-14c. dwg E061109-10 C

TR-ENGINEERING
Ingénieurs-conseils

CO3 s.à r.l.
C'Oncept C'Onseil Communication en urbanisme, aménagement et environnement

86,88 rue de Fégalité L-1456 LUXEMBOURG
Tel.: (+352) 49 00 65 1 Fax.: (+352) 49 25 38
E-mail: e-mail@tr-engineering.lu www.tr-engineering.lu

3, bd de l'Azette L-1124 LUXEMBOURG
Tel.: (+352) 26 68 41 29 Fax.: (+352) 26 68 41 27
E-mail: info@co3.lu www.co3.lu